

Commune de
COURCELLES-
LES-GISORS

PLAN LOCAL
D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

La commune de Courcelles-lès-Gisors est alimentée en eau potable par un réseau qui n'est pas géré par un syndicat ou une structure intercommunale.

L'exploitation du réseau est confiée à Veolia par contrat d'affermage.

L'eau potable distribuée dans la commune provient de captages situés à Gisors, collectivité à qui la commune de Courcelles-lès-Gisors achète désormais l'eau (le captage situé sur le territoire de Courcelles-lès-Gisors n'étant plus utilisé depuis plusieurs années).

L'eau est stockée dans un réservoir, d'une capacité de 200 m³, situé au sud de la commune, route de Boury-en-Vexin. La longueur du réseau sur la commune est au total de 14 km, dont 11 km de canalisations de distribution.

L'eau est acheminée sur la commune par une canalisation de 125 mm de diamètre en provenance de Gisors.

Le réseau d'adduction en eau potable dans le bourg présente des canalisations de diamètre égal ou supérieur à 100 mm, du nord de la rue d'Inval au sud de la rue de Boury-en-Vexin.

Les opérations d'urbanisation correspondant aux lotissements d'après-guerre sont en revanche principalement alimentées par des canalisations en antenne ; ces canalisations secondaires (rue de la Trouillette, impasse des Vignettes, square du Moulin, Clos d'Inval,...) complètent la structure principale du réseau.

Les hameaux sont quant à eux desservis par des canalisations de faible diamètre, inférieur à 60 mm, dont la capacité rend difficile l'alimentation de constructions nouvelles éventuelles. De plus, au vu de l'important linéaire de canalisations, tout renforcement de réseau serait excessivement coûteux.

La qualité de l'eau sur la commune est aujourd'hui satisfaisante.

Enfin, une réflexion est en cours sur la sécurisation de l'adduction en eau potable sur plusieurs communes, et il est question dans ce cadre que l'avenir du forage de Courcelles-lès-Gisors soit reconsidéré, et qu'il puisse être requalifié comme « puits de secours » en cas de pollution des captages de Gisors.

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

↪ La commune ne dispose pas d'un réseau collectif d'assainissement des **eaux usées**, l'ensemble des constructions présentent un assainissement individuel.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) relève de la compétence de la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Par ailleurs, le zonage d'assainissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 08/12/2006, a confirmé l'assainissement autonome sur l'ensemble de la commune.

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de PLU (pièce n°6c).

↪ S'agissant des **eaux pluviales**, la commune ne dispose pas de réseau collecteur. Les eaux pluviales recueillies sur le territoire se dirigent vers le milieu naturel ; elles s'acheminent vers l'exutoire principal qu'est la rivière de l'Epte.

Par ailleurs, il n'est pas constaté sur la commune de désordres hydrauliques majeurs lors de fortes précipitations. Toutefois, lors de gros orages, des écoulements peuvent être observés dans la partie sud du village (qui est implantée en pied de versant), et à l'extrémité nord de la rue d'Inval (point bas du village).

En outre, la connaissance du fonctionnement hydraulique sur les bassins versants des cours d'eau du Vexin Thelle et des Sablons est complétée par une étude réalisée en 1998-1999 par Hydratec : « étude pour la maîtrise des eaux de ruissellement et de l'érosion des sols ». Certains éléments issus de cette étude sont repris dans le chapitre 1.1.5. du rapport de présentation du dossier de PLU ; ils illustrent le fonctionnement hydraulique du bassin versant de la rivière du Réveillon, qui intéresse le territoire de Courcelles-lès-Gisors, et précisent des propositions d'aménagements.

COLLECTE DES DECHETS

Depuis le 01 janvier 2018 (intégration à la Communauté de Communes du Vexin Normand), la gestion des déchets est assurée par le Syndicat de gestion des ordures ménagères du nord et de l'est du département de l'Eure (SYGOM).

La commune de Courcelles-lès-Gisors est rattachée à la déchetterie de Gisors.